



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du Jeudi 4 mai 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 27 avril 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h03 et levée à 22h05.

**Etaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

**Etaient absents** : Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Colette LOMBARD, M. Dominique ROUX.

**Secrétaire de séance** : Mme Agnès MARGUET

**Procurations de vote** :

**Mandant/Mandataire** : F.MANZONI/P.BENOIT ; M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; C. LOMBARD/N. PERROT.

---

### **Modification du tableau des effectifs – Suppression suivie d'une création de poste**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent a intégré nos effectifs depuis le 4 avril 2022 sous le statut de contractuel de droit public pour exercer les fonctions d'Assistante Administrative au sein du service des Ressources Humaines. Aussi, il est proposé de permettre à cet agent une titularisation qui passe par une année en tant que fonctionnaire stagiaire, rémunérée sur la grille indiciaire des adjoints administratifs (Cat. C de la filière administrative). De plus, elle pourra être amenée à effectuer des heures supplémentaires, et il est enfin précisé qu'elle bénéficiera du régime indemnitaire applicable aux agents de la commune.

Cette proposition passe par la création d'un poste.

Aussi, afin de compenser le tableau des effectifs, il est proposé de supprimer le poste de responsable du service contractualisation / commande publique aujourd'hui pris en charge par le pôle ingénierie, l'agent qui exerçait ce poste étant en détachement depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Le Comité technique, organe de dialogue social du Centre de gestion, a été saisi pour avis sur cette question et émettra un avis lors de la séance du 2 mai 2023.

Cette proposition nécessite :

- La création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet
- La suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la suppression du poste d'Attaché territorial d'une durée hebdomadaire de 35 heures,
- Approuve la création du poste d'Adjoint Administratif d'une durée hebdomadaire de 35 heures, les crédits nécessaires étant inscrits au budget,
- Modifie le tableau des effectifs à compter du 4 mai comme suit :
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires.

Grade	Catégorie	Tableau des emplois au 25/04/2023	Création / suppression	Date d'exécution des modifications	Nouvel effectif
<b>Filière administrative</b>					
Attaché principal	A	1	/	/	1
<b>Attaché</b>	<b>A</b>	<b>1</b>	<b>-1</b>	<b>15 mai 2023</b>	<b>0</b>
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	/	/	1
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	/	/	1
Rédacteur	B	2	/	/	2
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	/	/	2
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	/	/	2
<b>Adjoint administratif territorial</b>	<b>C</b>	<b>7</b>	<b>+1</b>	<b>15 mai 2023</b>	<b>8</b>
Emploi spécifique (Conseiller Numérique)	C	1	/	/	1
<b>Filière technique</b>					
Ingénieur principal	A	1	/	/	1
Agent de maîtrise principal	C	2	/	/	2
Agent de maîtrise	C	2	/	/	2
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	/	/	4
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	7	/	/	7
Adjoint technique territorial	C	7	/	/	7
<b>Filière sociale</b>					
Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	C	4	/	/	4
Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	1	/	/	1
<b>Filière culturelle</b>					
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	/	/	1
Adjoint territorial du patrimoine	C	1	/	/	1
<b>Filière Police</b>					
Chef de service de police municipale	B	1	/	/	1
Brigadier-chef principal	C	1	/	/	1

Rapport adopté à l'unanimité :  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :  
11/05/2023